

INTERNES

Nouveaux membres Depuis février 2011, les personnes suivantes travaillant dans le domaine du théâtre ont adhéré à notre association professionnelle :

Brülhart Corbat Kathrin, Berne, actrice
Démaraïs-Stickel Annette, Wald AR, actrice
Deppeler-Kühni Pernilaa, Zollikofen, pédagogue de théâtre
Glatthard Michael, Berne, acteur
Hölzl Monika, Berne, actrice
Honegger Francesca, Zurich, pédagogue de théâtre
Josef Simon, Bâle, acteur
Keller Christoph, Bienne, acteur
Luz Thomas, Zurich, metteur en scène
Meier Matthias, Zurich, actrice en formation
Omlin Marie, Berne, actrice
Papst Anna, Zurich, metteuse en scène
Rohner Luzius, Muttenz, acteur
Röthlin Rachel, Sarnen, actrice
Schneider-Lastin Wolfram, Zurich, acteur
Tolusso Claudia, Lucerne, scénographe
Trummer Lena, Zurich, metteuse en scène en formation
Wiesli Jasmin, Zurich, scénographe

Nous leur souhaitons la bienvenue ! ACT compte aujourd'hui exactement 391 membres.

ACT Zurich, SBKV et IGTZ jouent à la pétanque À Zurich, on joue de nouveau à la pétanque. ACT Zurich, SBKV (artistes de la scène) et IGTZ (danse) vous invitent à les rejoindre durant la saison 2011. Ces parties traditionnelles ont lieu tous les derniers lundis du mois dès 17 h 30 au pavillon du Platzspitzpark.

www.a-c-t.ch/fileadmin/docs/Dokumente/Boules_2011.pdf (en allemand)

theaterkritik.ch en ligne dès août 2011 Depuis avril 2011, l'idée d'une plateforme nationale en ligne pour la critique théâtrale se concrétise progressivement sous la direction de Lena Rittmeyer. Actuellement, nos efforts se concentrent sur le réseautage et les discussions avec les organisateurs, les troupes de théâtre, les journalistes culturels, les donateurs ainsi que les gestionnaires de sites Web existants. Les prochaines décisions porteront sur la mise en place et le design de la page Web.

Notre concept prévoit que les critiques des spectacles de theaterkritik.ch sont financées par les troupes elles-mêmes. À première vue, cette procédure ouvre la porte à l'achat frauduleux des critiques, mais notre objectif étant de fournir un service de critiques professionnelles, les jugements critiques ne pourront être achetés. Un code d'honneur assurera l'indépendance journalistique des critiques.

Le site Web www.theaterkritik.ch aura une structure trilingue. Lors du lancement du site en août, ce seront d'abord les versions allemande et française qui seront actives. La version italophone sera activée par la suite.

Registre des salles de spectacle à Zurich ACT Zurich a établi une liste de toutes les salles de spectacle de Zurich. Ce registre comporte les adresses, le nombre de spectateurs admis, les conditions de location et ainsi de suite. La liste est continuellement mise à jour. Des changements, des renseignements complémentaires ou des mises à jour peuvent à tout moment être signalés à ACT (info@a-c-t.ch). Lien : www.a-c-t.ch (en allemand)

Nos cachets indicatifs utilisés en Autriche L'association autrichienne du théâtre indépendant (IGFT) a approuvé des cachets indicatifs pour les professionnels du théâtre. La brochure d'ACT leur a servi de base, tant pour la structure que pour le contenu. C'est pourquoi ACT est mentionné et remercié dans la préface. Site de l'IGFT (en allemand) : <http://www.freietheater.at>

Élection du nouveau comité à l'assemblée générale La 28^e assemblée générale ordinaire des membres de l'ACT s'est tenue dans le restaurant Flügelrad à Olten le 20 mars 2011. Étaient présents en tant qu'invités : Claus Widmer, directeur de l'atp, et Klemens Brysch de la Haute École des Arts de Zurich. Le procès-verbal de la dernière AG, le rapport d'activité et les comptes annuels 2010 ainsi que les perspectives et le budget pour 2011 ont été approuvés. Le plénum a élu à l'unanimité deux nouveaux membres au comité : Anna Papst, metteuse en scène et auteure de Zurich, et Dennis Schwabenland, acteur et metteur en scène de Berne. Manuel Bürgin n'a malheureusement pas pu se représenter. L'assemblée lui a exprimé sa reconnaissance pour son travail. Les autres membres du comité ont été reconduits dans leurs fonctions : Ursina Greuel (présidente), Ursula Hildebrand, Daniel Mezger, Susanne Morger et Dorothee Müggler. Les membres actuels du groupe de travail « Admissions » (Manuel Bürgin, Sasha Mazzotti, Barbara Peter, Nicole Tondeur et Verena Ledergerber) ont également été reconduits pour une nouvelle année. De même, les réviseurs Agnes Caduff et Peter Hartmeier ont été réélus à l'unanimité. Le rapport d'activité 2010 et les perspectives 2011 sont disponibles à l'adresse www.a-c-t.ch/ueber-act (en allemand).

Perspectives 2011 En 2011, l'ACT maintient les services existants (conseil juridique, fonds théâtre-vidéo, service fiduciaire, newsletter, rabais). Cependant, le financement du conseil juridique n'est pas encore assuré. Le site theaterkritik.ch, un nouveau projet, servira de plateforme pour discuter de représentations du théâtre indépendant, du théâtre de la ville et de l'art du théâtre en général. Le site vise à renforcer l'approche critique des projets de théâtre. L'ACT voudrait également fournir une plateforme pour ses membres, c'est pourquoi nous allons améliorer le répertoire des membres en ligne. La brochure « Sicherheit im freien Fall / Assurer l'indépendance » sera finalisée en hiver 2011/12 et envoyée à nos membres et aux personnes intéressées. En 2011, nous voulons également faire avancer la rédaction d'une brochure sur la production. En cas de besoin, l'ACT rédige des aide-mémoires concernant le domaine la sécurité sociale, disponibles sur notre site www.a-c-t.ch.

En 2011, l'ACT participera activement au processus « Arts de la scène : perspectives » qui rallie toutes les associations suisses du théâtre. Il s'agit de trouver des moyens pour améliorer et renforcer notre coopération. L'objectif est de donner plus de poids politique aux arts de la scène et de proposer davantage de services à nos membres. Le lobbying de l'ACT en 2011 soutiendra les intérêts du théâtre indépendant, notamment dans le domaine de l'ordonnance sur l'assurance-chômage (art. 12a), la mise en œuvre de la loi sur l'encouragement de la culture (message culture) et de la prévoyance professionnelle facultative (LPP, art. 46). À Bâle, Zurich et en Suisse centrale, des groupes de travail de l'ACT agiront à l'échelle régionale pour défendre les intérêts des agents du théâtre indépendant. Les sujets à l'ordre du jour seront

entre autres la situation des salles de spectacle ou la nouvelle charte de la culture à Lucerne.

La politique générale et le financement du portail du théâtre suisse theatre.ch seront examinés en 2011. L'ACT a instauré un groupe de travail chargé de cette tâche sous la direction d'une spécialiste externe.

Le réseau international de l'ACT se base essentiellement sur notre présence à l'IETM (Informal European Theater Meeting). Comme les autres années, un membre de l'ACT pourra y participer en 2011.

SÉCURITÉ SOCIALE / POLITIQUE CULTURELLE

Caisse de pension pour les intermittents

Les artistes intermittents et indépendants du secteur culturel peuvent assurer leur revenu auprès d'une caisse de pension. Dans certaines conditions, leurs employeurs doivent également contribuer à leur 2^e pilier. La prévoyance pour le revenu d'une activité indépendante est facultative.

Qu'est-ce que le 2^e pilier ?

La prévoyance professionnelle constitue le 2^e pilier de la prévoyance sociale. Elle a pour but de compléter le 1^{er} pilier pour garantir une rente de vieillesse en plus de l'AVS, une rente d'invalidité en plus de l'AI et des prestations aux survivants en cas de décès. Le 1^{er} pilier (donc les prévoyances étatiques AVS/AI/APG) sert à assurer les moyens d'existence, alors que la prévoyance professionnelle (aussi appelé caisse de pension) assure le train de vie acquis. Tous les salariés dont le revenu annuel soumis à l'AVS est supérieur à 20 880 francs et qui bénéficient d'un contrat de travail d'une durée minimale de trois mois sont obligatoirement assurés dans le 2^e pilier.

Les personnes qui travaillent sur des engagements divers (intermittents) ont la possibilité de les affilier à une « prévoyance professionnelle facultative » à laquelle leurs employeurs devront contribuer sous certaines conditions.

Les personnes indépendantes ne doivent pas s'affilier à une caisse, mais ils peuvent s'assurer à titre facultatif.

Je travaille sur divers engagements; que puis-je faire pour que mes employeurs prennent en charge la moitié de mon assurance ?

Selon la loi sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), l'employeur est seulement soumis à l'assurance obligatoire si le salarié est engagé pour une durée d'au moins trois mois et reçoit un salaire annuel soumis à l'AVS supérieur à 20 880 francs (= seuil d'entrée LPP depuis 2011).

Les salariés au service de plusieurs employeurs peuvent se faire assurer à titre facultatif auprès d'une caisse de pension selon l'art. 46 LPP. L'employeur qui engage un artiste disposant déjà d'une telle assurance facultative doit, à la demande du salarié, contribuer à la cotisation de l'artiste, si :

- l'artiste l'a informé de l'existence de cette assurance ;
- le revenu annuel **total** de tous les engagements de l'artiste dépasse 20 880 francs.

Attention : Cette obligation de cotisation est **aussi valable pour les engagements qui ne dépassent pas une durée de trois mois.**

Des renseignements supplémentaires sont disponibles à la caisse de pension CAST pour les artistes indépendants à l'adresse www.cast-stiftung.ch.

Quelle est la situation des artistes indépendants ? Qu'est-ce que le « Réseau Prévoyance Culture » ?

Les revenus provenant d'une activité lucrative indépendante ne sont pas soumis à la prévoyance professionnelle obligatoire. Autrement dit, la rémunération que les artistes tirent d'une activité indépendante (honoraires,

tantièmes, subventions à la création d'œuvres, etc.) n'est pas automatiquement assurée. S'ils ne prennent pas eux-mêmes des mesures appropriées, ils devront faire face à d'importantes lacunes de prévoyance au moment de leur retraite, en cas de décès ou en cas d'invalidité avant d'avoir atteint l'âge de la retraite. Pour un artiste indépendant qui entend assurer ses revenus, la solution réside dans l'affiliation facultative à une institution de prévoyance.

En 2009, cinq institutions de prévoyance se sont regroupées pour créer le réseau Prévoyance Culture et offrir une prévoyance professionnelle aux acteurs culturels indépendants. Les membres de ce réseau sont : la Caisse de Pension Musique et Formation, la Fondation Charles Apothéloz (CAST), la Fondation de prévoyance film et audiovison (fpa), la Caisse de pension BUCH et la Fondation de prévoyance Artes et Comoedia. Grâce à ce réseau, il est facile pour les promoteurs culturels qui soutiennent des artistes de leur verser des cotisations de prévoyance. De plus, les artistes intermittents et indépendants qui sont membres d'une association professionnelle peuvent s'affilier à une institution de prévoyance et assurer la totalité de leur revenu. www.vorsorge-kultur.ch/fr

Que prévoit la loi sur l'encouragement de la culture (LEC) ?

En vertu de l'article 9 LEC, la Confédération et Pro Helvetia devront verser un pourcentage des aides financières qu'elles allouent aux professionnels de la culture à la caisse de pensions ou au pilier 3a de la personne concernée. La mise en œuvre de l'art. 9 LEC est à l'étude, mais pour l'instant, il n'y a pas encore d'ordonnance définitive à ce sujet et donc aucune directive détaillée.

Assurances sociales Les taux des cotisations des assurances sociales pour des salariés, employeurs et indépendants sont actualisés et disponibles sur notre site web www.a-c-t.ch/services/assurances-sociales/ .

Arts de la scène : perspectives Le comité chargé du processus « Arts de la scène : perspectives » (Claudia Galli, Florian Reichert et Irène Howald) a élu Nicolasina ten Doornkaat de Berne, juriste, gestionnaire d'associations et médiatrice, pour assumer la direction du projet avec effet immédiat. Lors de la prochaine réunion plénière le 10 juin 2011, Madame ten Doornkaat se présentera aux associations suisses du théâtre et de la danse et expliquera sa méthode de travail. Nous vous tiendrons au courant.

Petit rappel : « Arts de la scène : perspectives » a le mandat d'élaborer des modèles de collaboration pour les associations du théâtre et de la danse à l'échelle nationale. Ce travail est cofinancé par l'Office fédéral de la culture.

Art + Politique demande que la coopération culturelle de la Confédération et de Pro Helvetia avec la Chine soit réexaminée Les médias se font l'écho ces derniers jours de l'arrestation de douzaines d'artistes, avocats, blogueurs et intellectuels chinois non conformistes, parmi lesquels l'artiste Ai Weiwei et l'écrivain Ran Yunfei. Un signe clair qu'en Chine, la critique à l'encontre du régime est encore moins tolérée que d'habitude, probablement à cause des révolutions arabes. Parallèlement, la Suisse travaille activement aux échanges culturels avec la Chine, pays où, comme le montrent ces arrestations, l'expression culturelle libre reste pourtant difficile et dangereuse. Par exemple, la fondation suisse pour la culture Pro Helvetia a encadré pendant deux ans le programme national « Swiss Chinese Explorations » en Chine, et depuis octobre 2010, elle gère même un bureau de liaison fixe à Shanghai.

Au vu de ces événements récents, le réseau Art + Politique demande instamment que :

- la Suisse soumette la coopération culturelle officielle de la Suisse (et notamment Pro Helvetia) avec la Chine à un moratoire qui durera aussi longtemps que la liberté artistique ne peut pas être garantie en Chine ;

- la Suisse demande officiellement à la Chine de respecter dès à présent et complètement la liberté artistique et celle de ses concepteurs ;
- la Suisse s'engage pour la libération immédiate des deux artistes Ai Weiwei et Ran Yunfei ainsi que de nombreuses personnes moins connues qui sont emprisonnées parce qu'elles critiquent le gouvernement.

www.art-et-politique.ch

Oui aux institutions culturelles à Berne

Le 15 mai 2011, les citoyennes et citoyens de Berne ont approuvé un par un les cinq contrats de subvention pour le musée d'art, le centre Paul Klee, le musée d'histoire, la Dampfzentrale et la nouvelle institution « Konzert Theater Bern, KTB ». Cette dernière va accueillir le théâtre de la Ville de Berne et l'orchestre symphonique de Berne. L'ACT avait approuvé ces projets. La prise de position détaillée de l'ACT est disponible en ligne à l'adresse : www.a-c-t.ch (en allemand), de même qu'une interview avec Ursina Greuel, publiée dans le journal Der Bund : www.derbund.ch (en allemand)

Assurance-chômage

Le Conseil fédéral a décidé de multiplier par deux la période de cotisation pour les contrats de durée limitée dans le domaine artistique, la portant ainsi à 60 jours (art. 12 de l'ordonnance sur l'assurance-chômage). Ceci assure qu'un grand nombre d'agents de la scène, qui travaillent sur des projets, ne seront pas exclus du système des services sociaux. En effet, les modifications de la loi sur l'assurance-chômage – qui exigent entre autres une période de cotisation plus longue pour obtenir 400 jours d'indemnités de chômage – sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2011. Selon cette législation, la période de cotisation serait de 18 mois et non 12 comme avant. Cette durée étant inaccessible pour la plupart des professionnels de la culture en raison de leurs situations de travail atypiques, la plus récente modification de l'ordonnance sur l'assurance-chômage est un grand soulagement. ACT avait notamment soutenu l'engagement du Comité 12a et des agents culturels actifs de la Romandie. <http://www.news.admin.ch>

Quelles sont les conséquences pour les professionnels du théâtre ? Si vous travaillez par intermittence dans le cadre de projets et que vous arrivez au terme d'un engagement, vous devez veiller à ce que la caisse de chômage calcule correctement votre période de cotisation. Pour les artistes, les premiers 60 jours d'un contrat à durée limitée comptent double. Si l'ORP ne tient pas compte de ce dédoublement, il faut le référer à l'article 12a qui dit ceci : « Dans les professions où les changements fréquents d'employeur ou les contrats de durée limitée sont usuels (art. 8), la cotisation déterminée selon l'art. 13, al. 1, LACI est multipliée par deux pour les 60 premiers jours du contrat de durée déterminée ». Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) confirme que le dédoublement des premiers 60 jours de cotisation entre en vigueur de suite pour des périodes-cadres avant et après le 1^{er} avril 2011. Cependant, cette disposition n'est valable uniquement pour les salariés, car les indépendants n'ont pas droit à l'assurance-chômage.

Grande Fête du Comité 12a

Pour célébrer la victoire des intermittents suisses (l'indexation de l'article 12a de l'Ordonnance sur l'assurance-chômage, OACI), le théâtre de Vidy et le Comité 12a invitent à une Grande Fête dans le foyer du Théâtre de Vidy à Lausanne, le lundi 30 mai 2011 à 19 heures. <http://comite12a.ifaway.net>

Art + Politique II : un événement consacré au message culture

Fin février, le Conseil fédéral a approuvé le message culture qui est transmis au Parlement. Selon SuisseCulture, le message brosse un portrait clair et approprié de la signification sociale, politique et économique des arts et des objectifs d'un soutien fédéral à la culture.

Avec l'approbation de la loi sur l'encouragement de la culture en décembre

2009, le Parlement a non seulement créé les bases juridiques pour le soutien de la Confédération à la culture et à ses activités politico-culturelles, mais il a également défini de nouvelles tâches dans le domaine de la culture. Ainsi, il est d'autant plus décevant de constater que les moyens financiers soumis au Parlement par le Conseil fédéral ne sont pas suffisants.

Par conséquent, le 6 mai 2011, Suisseculture a invité toutes les personnes intéressées de la politique, des arts, de la culture, des médias et du grand public au Progr à Berne pour discuter de ce premier message culture avec les artistes et les politiques concernés.

Lors de cet événement, des conférences plénières au sujet du message culture alternaient avec des discussions entre deux personnalités issues du domaine culturel et de la politique. Ainsi, Guy Krneta s'est entretenu avec le conseiller aux États Peter Bieri (PDC) au sujet du théâtre dans le cadre d'un atelier artistique dans le Progr. La discussion touchait notamment au message culture et au fait qu'il confie de nouvelles tâches à Pro Helvetia, sans pour autant mettre à sa disposition les moyens financiers nécessaires. Écho dans les médias : www.suisseculture.ch/de/news/newsdetail/artikel/2011/apr/kunst-trifft-politik-ii.html , www.drs.ch/www/de/drs/sendungen/drs2aktuell/2643.sh10178238.html (en allemand)

En tant que membre du comité de Suisseculture, l'ACT plaide pour que le secteur soit doté des moyens financiers nécessaires pour accomplir les nouvelles tâches fixées par la loi sur l'encouragement de la culture. Il n'est pas admissible que ces tâches soient encouragées au détriment des programmes existants.

L'ACT s'emploie également à rédiger un document directif pour l'attribution de prix dans le domaine du théâtre. Le message culture prévoit des Prix fédéraux de théâtre dès 2014. L'ACT discutera de ce sujet avec l'Office fédéral de la culture.

Le message culture est transmis au Parlement. Il sera traité durant la session d'été, d'abord par le Conseil des États et ensuite par le Conseil national.

INFORMATIONS

« Ars moriendi » invité au Theater Festival Impulse 2011

CapriConnection a été invité à produire sa pièce « Ars moriendi » – un théâtre musical sur l'art de mourir coproduit avec la Schola Cantorum Brasiliensis – au Theater Festival Impulse 2011 (www.festivalimpulse.de) en Rhénanie-Du-Nord-Westphalie. Tous les deux ans, Impulse présente les productions les plus exceptionnelles de la scène germanophone du théâtre indépendant. Pour l'édition 2011, les neuf pièces choisies seront représentées en début juillet à Düsseldorf, Cologne, Bochum et Mülheim ; « Ars moriendi » sera à l'honneur à Düsseldorf et à Bochum. Nous adressons nos plus vives félicitations à l'équipe d'« Ars moriendi » ! www.capricconnection.ch

Prix de soutien 2011 à Samuel Schwarz

Le prix de soutien 2011 du canton de Zurich dans le domaine musique, danse et théâtre doté de 40 000 francs a été décerné au metteur en scène Samuel Schwarz pour son travail avec la troupe de théâtre 400asa.

<http://www.zh.ch> (en allemand)

Impressions de l'IETM à Stockholm

Tous les ans, ACT invite un membre intéressé à la rencontre IETM (réseau international des arts du spectacle). Cette année, la réunion s'est tenue à Stockholm du 14 au 17 avril. Le récit de Kathrin Segger est disponible à l'adresse www.a-c-t.ch (en allemand)

L'avenir de theatre.ch Grâce au précieux travail de Hansueli et Susanne Moser et grâce à leur engagement désintéressé, theatre.ch est aujourd'hui l'une des bases de données les plus complètes dans le domaine du théâtre qu'il faut préserver. Cependant, Hansueli et Susanne laisseront derrière eux ce travail de longue haleine à la fin du mois de juin. Nous les remercions de tout cœur pour leur dévouement !

Ce portail rencontre un vif succès auprès de ses utilisateurs – malgré cela, il affronte des difficultés financières depuis quelque temps. Pourtant, l'avis des utilisatrices et utilisateurs est unanime : il faut préserver theatre.ch ! Dans cet objectif, un groupe de travail composé par Ursina Greuel, Daniel Mezger et Marie Theres Langenstein a élaboré un nouveau modèle, faisant de ce portail un site Web en libre-service. Le groupe de travail fait également des progrès significatifs pour assurer le financement à long terme du site.

Les gestionnaires du site continuent de mettre à jour les données et ils invitent les professionnels du théâtre et les responsables de la programmation à continuer d'envoyer leurs nouvelles à theatre.ch. Ils seront avertis à temps du transfert effectif qui aura lieu au plus tard durant l'été 2011 et ils recevront les indications nécessaires pour la nouvelle procédure à suivre. www.theater.ch

Sociétés de gestion des droits sur les œuvres
www.swisscopyright.ch

En Suisse, les sociétés ProLitteris, SSA, SUISA, SUISSIMAGE et SUISSPERFORM s'engagent pour que les créateurs culturels soient rémunérés correctement lorsque leurs œuvres sont utilisées. Les cinq sociétés négocient les tarifs relatifs aux droits d'auteur avec le mode de l'économie et de la science, ou avec les diffuseurs, procèdent à l'encaissement de frais de licences et à la répartition des rémunérations à leurs membres. Dès lors, les sociétés suisses d'auteurs donnent des informations sur leur activité par le site Internet www.swisscopyright.ch.

SWISSPERFORM gère les droits voisins du droit d'auteur des interprètes de l'audiovisuel (acteurs, danseurs, musiciens, speakers, etc.) qui ont participé à des productions utilisées par des télévisions suisses et qui ont droit à des redevances de SWISSPERFORM. Plus de renseignements sont disponibles à l'adresse : <http://www.swissperform.ch/fr/membres-ayants-droit/interpretes-de-audiovisuel.html>

Plateforme Cultural Entrepreneurship

La plateforme en ligne entrepreneurship.zhdk.ch offre des guides et de l'aide aux entrepreneurs et à ceux et celles qui veulent le devenir. Elle a été lancée par la faculté Analyses culturelles et médiation de la Haute École des Arts de Zurich dans le cadre du projet Cultural Entrepreneurship.

Promotion et soutien de Pro Helvetia

Dans une lettre de nouvelles, Pro Helvetia attire l'attention sur son offre nouvelle et existante de promotion et de soutien dans le domaine du théâtre. L'organisation propose notamment un soutien financier pour les activités suivantes :

Off-Festivals. Pour promouvoir l'activité théâtrale suisse, Pro Helvetia vient de créer un nouveau soutien aux troupes qui se présentent dans le cadre des Off-Festivals de grands festivals comme ceux d'Avignon ou d'Édimbourg. Les critères usuels de Pro Helvetia s'appliquent. Pour connaître les détails, consultez le site www.prohelvetia.ch. Les représentations devraient avoir lieu dans le cadre d'un programme de qualité élevée et être jugées par un jury ou dans une maison de théâtre renommée et bénéficiant de relations publiques professionnelles, les spectacles devraient être représentés intégralement. Le lieu de représentation devrait également garantir des conditions techniques professionnelles. Pro Helvetia prend en charge les coûts suivants : frais de voyage et de transport et un montant forfaitaire de 2000 francs pour les relations publiques.

Contributions à des visionnements. Pro Helvetia soutient les visionnements par des responsables de la programmation et des organisateurs d'autres régions de Suisse ou de l'étranger qui veulent voir des productions locales. Pro Helvetia couvre les frais d'hôtel (de catégorie moyenne) pour une personne par institution. Cette offre concerne uniquement les productions des ensembles de théâtre indépendants qui sont soutenues par Pro Helvetia. Pour déposer une requête, veuillez passer par le site www.myprohelvetia.ch.

Subsides aux traductions. Lorsqu'une production de théâtre bénéficiant du soutien de Pro Helvetia reçoit une invitation d'une autre région linguistique ou d'un pays d'une autre langue, il est possible de demander un subside pour la traduction. Pour déposer une requête, veuillez passer par le site www.myprohelvetia.ch.

Séjours de recherche. En collaboration avec des bureaux de liaison en Égypte, Inde et en Afrique du Sud, Pro Helvetia soutient des séjours en atelier et des séjours de recherche aux artistes et acteurs culturels suisses. Les séjours de recherche (max. 4 semaines) servent à préparer la réalisation d'un projet. Un spécialiste du domaine concerné aide le bénéficiaire sur place. Les candidatures peuvent être déposées en tout temps par le biais du site www.myprohelvetia.ch, mais au moins trois mois avant le voyage d'aller. Les candidatures pour un séjour en atelier (max. 6 mois) peuvent être déposées chaque année jusqu'au 1^{er} février. Pour ces deux types de séjour, Pro Helvetia couvre les frais de voyage, de logement, des assurances et des indemnités journalières.

Changement dans le comité directeur du SBKV

Le 2 avril 2011, l'assemblée des délégués de l'association suisse des artistes de la scène SBKV a nommé le juriste Hannes Steiger au poste de secrétaire général. L'homme de 55 ans est entré en fonction le 1^{er} mai 2011. Il relaye Rolf Simmen, qui a pris sa retraite après avoir investi 14 ans de travail engagé pour les agents de la scène en Suisse.

Nouvelle direction au Théâtre du Grütli, Genève

En juin 2012, Frédéric Polier, comédien et metteur en scène, prendra la direction du Théâtre du Grütli. Il succèdera aux codirectrices Maya Boesch et Michèle Pralong qui sont en place depuis 2006. Elles quitteront leurs fonctions conformément au règlement (qui prévoit une durée de mandat de trois ans avec la possibilité d'une réélection).

Actuellement directeur du Théâtre de l'Orangerie, Frédéric Polier développera entre autres les liens entre le théâtre et les autres arts notamment présents à la Maison des arts du Grütli comme le cinéma, la danse et la musique. www.ville-geneve.ch/actualites

Nouvelle direction artistique du Sudpol

Max-Philip Aschenbrenner est le nouveau directeur artistique du Sudpol Musik Tanz Theater à Lucerne. Le successeur de Philippe Bischof prendra ses fonctions à la mi-mai 2011. Max-Philip Aschenbrenner (29) est originaire de Deggendorf, a étudié le théâtre et a travaillé de 2005 à 2009 en Suisse (assistant scientifique à la ZHdK Zurich, chef adjoint de la communication à l'Opéra de Zurich, dramaturge et collaborateur au Theater am Neumarkt). De 2009 à 2010, il a travaillé pour le Theater der Welt à Mülheim an der Ruhr. Grâce à sa carrière, Max-Philip Aschenbrenner connaît les structures suisses et il s'est remarquablement rapidement renseigné sur la scène locale. Il réunit des compétences artistiques ainsi que de solides connaissances administratives et financières. Max-Philip Aschenbrenner suivra la direction artistique actuelle du Sudpol et y mettra de nouveaux accents. www.sudpol.ch/#8164

Contrats modèles de la SSA

Sur le site Web de la SSA, on peut dorénavant télécharger deux nouveaux contrats modèles pour les auteurs d'œuvres de scène. Le premier est un modèle de contrat de commande d'œuvre de scène, le deuxième un modèle de

contrat de première création d'œuvre de scène.

Au sujet du modèle de contrat de commande d'œuvre de scène, la SSA écrit : « Un contrat peut contribuer aux bonnes relations entre les producteurs et les artistes tout au long du processus souvent complexe qui mène à la réalisation d'un spectacle vivant. [...] La SSA offre aux partenaires des productions théâtrales un contrat modèle spécifique aux œuvres de scène qui peut être signé entre auteurs de théâtre et producteurs. C'est un modèle de base, modulable en fonction des spécificités de la commande (les termes en couleur du contrat peuvent être sélectionnés, modifiés, supprimés). [...] C'est un contrat de droit privé qui lie deux ou plusieurs parties – auteurs(s) et producteur(s) – et qui permet à chacune d'elle de faire valoir sans équivoque, en cas de difficulté, les clauses qu'il contient. »

Le modèle de contrat de commande d'œuvre de scène peut être téléchargé à l'adresse suivante : http://www.ssa.ch/documents/contrats_modeles.htm

Au sujet du modèle de contrat de première création d'œuvre de scène, la SSA écrit : « Une des prérogatives exclusives accordée à l'auteur par la loi sur le droit d'auteur est de choisir s'il veut que son œuvre soit divulguée, quand elle le sera et de quelle manière. Pour mettre en valeur ce droit de divulgation, la SSA a rédigé un modèle particulier de contrat qu'un auteur peut proposer à un théâtre en cas de première création de son œuvre. [...] L'idée qui a présidé à cette rédaction est que, dans les conditions habituelles de production par des institutions officielles ou des compagnies subventionnées, l'ensemble des fonctions artistiques et techniques est normalement rémunéré en fonction des compétences et du temps d'engagement. En revanche, le temps d'écriture de l'auteur est très rarement pris en compte, car il est entendu qu'il dispose de ses droits d'auteur. Ceux-ci sont toutefois, en règle générale, très inférieurs aux autres rémunérations. Un tel contrat peut, dans ces circonstances, corriger quelque peu ce déséquilibre à l'endroit de celui dont l'œuvre est la base évidente du spectacle en production. Ce contrat modèle est aussi modulable, les termes en couleur du contrat peuvent être modifiés, supprimés ou complétés. » Le modèle de contrat de première création d'œuvre de scène peut être téléchargé à l'adresse suivante : http://www.ssa.ch/documents/contrats_modeles.htm

APPELS D'OFFRES

Ateliers de performance
avec Christoph Draeger et
Kate McIntosh

Dans le cadre du Festival-Performance Stromereien 11 (www.stromereien.ch) du 3 au 12 août 2011 à Zurich, il y aura un atelier avec Christophe Draeger et un autre atelier avec Kate McIntosh.

L'atelier avec Christoph Draeger (New York/CH) aura lieu du 5 au 7 août sous le sujet « Critical Mass / Critical Mess ».

Kate McIntosh (Bruxelles/Nouvelle-Zélande) dirigera son atelier intitulé « Misuse / Displace – strategies for installation and performance » du 10 au 12 août.

Ces ateliers s'adressent aux artistes et aux personnes en formation de tous les domaines de l'art du spectacle et de l'art visuel ainsi que tous les domaines connexes. **Il n'y a pas de délai d'inscription, mais le nombre de participants est restreint !**

Vous pouvez télécharger le flyer (PDF en allemand) à l'adresse www.stromereien.ch/de/festival/Workshops.pdf.

Séminaire de FOCAL

En 2011, FOCAL, la fondation de formation continue pour le cinéma et l'audiovisuel organisera un séminaire pour comédiennes et comédiens à Zurich au titre « 'Kommentar und Voice Over' Intensivtraining für fortgeschrittene Kommentar- und Dokfilmsprecher/-innen ». Ce cours aura lieu le 25 juin 2011, **le délai d'inscription est le 27 mai 2011**. Pour des renseignements détaillés,

consultez le site : www.focal.ch/cgi-bin/cf/f_addr/sem/viewsemD_v3.cfm?id=1057&lng=1.

Étudier la dramaturgie à Zurich

La faculté des arts de la scène et du film de la Haute École des Arts de Zurich acceptera de nouveaux étudiants à la rentrée du semestre d'automne 2011 pour le cursus de baccalauréat avec option dramaturgie. La proximité de cette formation théâtrale avec d'autres formations artistiques (arts graphiques, musique et design) offre un terrain d'apprentissage et d'expérimentation unique pour la dramaturgie. En plus de la transmission des bases théâtrales et culturelles, l'exercice de la rédaction scénique et de la pratique de production dramaturgique, ce cursus garantit également la possibilité d'être membre d'un jury ou encore de présenter des projets individuels sur la scène A de la maison de théâtre qui sert de plateforme aux productions de théâtre et aux performances tout autant qu'aux représentations issues de toutes les facultés d'études et de recherche de la Haute École. Parallèlement, les études bénéficient du concours de créateurs et de créatrices de théâtre renommés et de liens étroits avec les options mise en scène, scénographie, jeu d'acteur et pédagogie du théâtre dans le cadre de la faculté des arts visuels et film. L'interaction des volets pratiques et théoriques constitue le point fort de cette formation théâtrale tournée vers la dramaturgie.

Délai d'inscription : 31 mai 2011.

Direction : Dr. Jochen Kiefer.

Vous pouvez consulter le site Web de la Haute École des Arts à Zurich pour obtenir davantage de renseignements concernant cette formation, le curriculum du baccalauréat en dramaturgie ou les conditions d'admission, et pour télécharger l'inscription aux examens : www.zhdk.ch (en allemand et anglais).

Contributions et Année de travail pour les artistes de Zoug

Comme les autres années, le Conseil d'État du canton de Zoug met au concours l'**Année de travail de Zoug**. Ce prix doté de 50 000 francs est attribué à un(e) artiste du canton de Zoug de n'importe quel domaine artistique (âge minimum : 30 ans), qui a accompli une prestation remarquable dans son domaine et qui peut présenter un projet convaincant.

De plus, le canton de Zoug alloue des **contributions de soutien** d'un montant total de 120 000 francs aux artistes du canton (âge maximal : 40 ans) actifs dans les secteurs suivants : arts graphiques, arts du spectacle, photographie, musique, film, danse et théâtre.

Les formulaires d'inscription et les conditions de participation peuvent être commandés auprès de : Direktion für Bildung und Kultur des Kantons Zug, Amt für Kultur, Baarerstrasse 19, 6300 Zug, tél. : 041 728 39 65, info.kultur@zg.ch ou sur le site Web www.zug.ch/kultur.

La sélection est faite en septembre 2011. **Délai de soumission de candidature : 31 mai 2011 (date de délivrance du dossier de candidature).**

watch & talk 2011

Avec watch & talk, le Pour-cent culturel Migros et le Zürcher Theaterspektakel invitent pour la deuxième fois de jeunes artistes à faire un séjour de dix jours, du 25 août au 3 septembre 2011, et de profiter du luxe de la réflexion improductive. Les échanges mutuels et avec les artistes présents ouvrent de nouvelles perspectives et des accès politiques, sur fond d'esthétique, d'éthique et de travail personnel. **Délai d'inscription : 1^{er} juin 2011.** <http://www.pour-cent-culturel-migros.ch/default.aspx?categoryid=892>

Blanc-bec : Prix argovien du jeune théâtre de

Pour la cinquième fois, lors du 10^e Figura Theaterfestival 2012 à Baden, le Conseil d'État du canton d'Argovie décernera le « Blanc-bec », prix

marionnettes d'encouragement pour de jeunes artistes, doté de 10 000 francs. Le prix est attribué à une compagnie en début de carrière professionnelle et qui s'exprime par le théâtre de marionnettes ou d'objets de façon artistique indépendante.

De jeunes artistes et compagnies qui veulent soumettre leur candidature pour ce prix peuvent consulter les conditions d'admission à l'adresse www.figura-festival.ch/index.php?id=21.

Délai d'inscription pour « Blanc bec » : 30. Juin 2011.

Soumissions pour bourses de travail Le soutien au théâtre de la ville de Zurich alloue annuellement une à quatre bourses de travail pour permettre aux professionnels du théâtre indépendant un séjour à l'étranger. Sont admissible : les professionnels du théâtre qui disposent d'une expertise de plusieurs années dans le domaine du théâtre et dont le domicile est la ville de Zurich depuis au moins deux ans.

Le délai d'inscription pour les bourses de travail est le 30 juillet 2011.

Vous pouvez consulter toutes les informations pertinentes (en allemand) sur le site Web du soutien au théâtre de la ville de Zurich : www.stadt-zuerich.ch/kultur/de/index/foerderung/theater/werkstipendien.html

FigurenTheaterFestival Basel cherche ! Le FigurenTheaterFestival Basel (31.8. - 12.9.11) cherche des bénévoles pendant le festival pour assurer l'accueil des troupes, la gestion de l'infrastructure, de l'entrée et de la caisse. Il cherche également 16 personnes enthousiastes du mouvement pour la cérémonie d'ouverture visuelle en collaboration avec la « drumschool basel » pour promener quatre marionnettes géantes dans les rues de Bâle et participer à une performance théâtrale sur la place du théâtre (Theaterplatz). Les dates pour les répétitions et les représentations sont publiées à l'adresse www.a-c-t.ch/fileadmin/docs/Ausschreibungen/Helfer_PerformerInnen.pdf. Les personnes intéressées peuvent contacter Iris Weder (kontakt@figurentheaterfestival.ch).

ZES offre de nouveaux cours de formation d'acteurs Le Zentrum für Entwicklung im Schauspiel (Centre de développement du jeu d'acteur) offre de nouveaux cours de formation d'acteurs (cours de base, approfondissement de personnalités, travail scénique) selon le système de Stanislavski et la méthode Strasberg.
<http://www.zes-info.ch/ZES/Grundkurs.html>
http://www.zes-info.ch/ZES/Grundkurs_Kameraschauspiel.html
http://www.zes-info.ch/ZES/Kurs_Charakter_und_Szene.html
Contact: mail@zes-info.ch.

AGENDA

- 27 - 29 mai 2011 Theatertage Aarau, www.theatertage.ch
- 27 - 29 mai 2011 5. Secondo Theaterfestival, Zofingen, www.secondofestival.ch
- 30 mai 2011 Grande Fête du Comité 12a, Lausanne, <http://comite12a.ifaway.net>
- 18 juin 2011 Journée d'inspiration de art+politique, www.art-et-politique.ch
- 23 juin - 2 juillet 2011 Belluard Bollwerk International, Fribourg, www.belluard.ch
- 29 juin - 10 juillet 2011 Theater Festival Impulse, Bochum, Düsseldorf, Köln, Mühlheim, www.festivalimpulse.de
- 3 - 12 août 2011 stromereien 11, Zürich, www.stromereien.ch

- 12 août - 4 sept. 2011 Edinburgh International Festival, Great Britain, www.eif.co.uk
- 18 août - 2 sept. 2011 Zürcher Theater Spektakel, www.theaterspektakel.ch
- 26 août 2011 Forum „Kulturelle Vielfalt für nachhaltige Entwicklung“, Zürich, www.coalitionsuisse.ch
- 7 – 21 sept. 2011 Treibstoff, Theatertage Basel, www.treibstoff-theatertage.ch
- 13 - 17 juin 2012 Figura Theaterfestival, Baden, www.figura-festival.ch

La prochaine Newsletter paraîtra en août 2011. Claudia Galli et Verena Ledergerber se réjouissent de recevoir vos appels d'offres et informations : info@a-c-t.ch